

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

---

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES  
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 31

## AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Boucard, M. Ceccoli, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Dive, M. Duparay,  
M. Ray et M. Thiériot

-----

## ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 25.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La définition proposée de « média d'information » est particulièrement extensive et repose sur des critères largement appréciatifs, tels que la notion « d'intérêt dépassant les préoccupations d'une catégorie d'utilisateurs ».

Elle fait peser un risque de sur-réglementation, notamment pour les acteurs indépendants ou locaux, sans démonstration d'une nécessité objective au regard des objectifs poursuivis.